

Séance publique du 11 avril 2024 à 12h00

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DBC 2024-052

Sport de haut niveau

Championnat de France handisport
haltérophilie 2024

Subvention exceptionnelle à
l'Association Handisport Roannais

Membres du bureau	
En exercice	26
Présents	22
Pouvoirs	0
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du Bureau communautaire a été faite le **5 avril 2024**, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Yves Nicolin, Président.

Etaient présents :

Marcel Augier - Romain Bost - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Sandra Creuzet-Taite - Hervé Daval - Pierre Devedeux - David Dozance - Daniel Fréchet - Gilles Goutaudier - Christian Laurent - Eric Martin - Yves Nicolin - Yves Perrin - Philippe Perron - Jade Petit - Eric Peyron - Stéphane Raphaël - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Jacques Troncy.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Jean-Yves Boire		X
Dominique Bruyère		X
Guy Lafay		X
Maryvonne Loughraieb		X

Secrétaire désigné pour la durée de la séance : Romain Bost

Certifié exécutoire	11 AVR. 2024
Reçu en Préfecture	11 AVR. 2024
Publié	11 AVR. 2024

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Sport de haut niveau » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Bureau communautaire délégation de pouvoirs pour octroyer des subventions ou des aides économiques, numéraires ou en nature, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 30 000 € par an, avec ou sans convention d'objectifs, à l'exception des garanties d'emprunt » ;

Considérant qu'un championnat de France d'haltérophilie sera organisé, les 31 mai et 1^{er} juin 2024 à Roanne, par l'Association Handisport Roannais ;

Considérant que cette compétition, d'envergure nationale, accueillera une trentaine d'athlètes, dont deux participeront aux Jeux Paralympiques Paris 2024 ;

Considérant que l'Association Handisport Roannais a sollicité Roannais Agglomération afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour financer l'organisation de cet événement ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique de promotion économique et touristique de son territoire, Roannais Agglomération souhaite accueillir des événements sportifs à caractère national et international pour renforcer l'image de son territoire ;

Considérant que l'Association « Handisport Roannais » a signé un contrat d'engagement républicain le 19 mars 2024.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue une subvention exceptionnelle à l'Association Handisport Roannais, d'un montant de 2 000 € pour l'organisation du Championnat de France Handisport Haltérophilie les 31 mai et 1^{er} juin 2024 à Roanne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;
- Précise que la dépense sera imputée au budget général, chapitre 65.

Le Secrétaire de séance,
Romain Bost

Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne